> **Fonctionnement**

Il est demandé à l’ensemble du Réseau (à transmettre à vos équipes, salariés et bénévoles), sauf raison sérieuse et professionnelle :

- **que ne soient plus mis en "équipement" des documents pourtant prêtés à des usagers d’une commune** (certaines structures auraient mis en "*Equipement*" des documents pour pouvoir les faire emprunter à *leurs* adhérents en priorité) ;

- **que les documents empruntés par les professionnels ne soient pas prolongés indéfiniment, de surcroît lorsque des usagers les ont réservés** (hors raisons professionnelles, il peut y avoir une souplesse, mais il n'y a pas d'excès de favoritisme. Les prêts sont limités à 15docs/carte pour un mois (dont 3 DVD pour 15 jours). La prolongation doit rester l'exception, de surcroît si le document est réservé par un usager qui l'attend. Et si le document n'est pas réservé, il doit être visible en rayon) ;

- **que la liste d’attente des usagers sur un document réservé ne soit pas modifiée au bénéfice d’un usager en particulier** (comme vous le savez, lorsqu'un usager réserve un document sur le portail, déjà emprunté, il est automatiquement mis sur une liste d'attente. Si le document est déjà réservé par plusieurs usagers, la liste compte plusieurs réservations/usagers. Il a été constaté que la liste d'attente a pu être modifiée au bénéfice d'un adhérent.)